



Questes

Revue pluridisciplinaire d'études médiévales

33 | 2016

Finir le Moyen Âge

La fin du Moyen Âge, un moment charnière pour l'histoire des femmes ? Les embarras de la périodisation

Julie Pilorget



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/questes/4307>

DOI : 10.4000/questes.4307

ISSN : 2109-9472

Éditeur

Les Amis de Questes

Édition imprimée

Date de publication : 10 juin 2016

Pagination : 95-107

ISSN : 2102-7188

Référence électronique

Julie Pilorget, « La fin du Moyen Âge, un moment charnière pour l'histoire des femmes ? Les embarras de la périodisation », *Questes* [En ligne], 33 | 2016, mis en ligne le 15 juin 2016, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/questes/4307> ; DOI : 10.4000/questes.4307

La fin du Moyen Âge, un moment charnière pour l’histoire des femmes ? Les embarras de la périodisation¹

Julie PILORGET

Université Paris–Sorbonne

Amiens. Échevinage du 19 janvier 1511. La corporation des sayeteurs-drapiers procède au renouvellement de ses ordonnances. Alors que les femmes constituent une part essentielle des effectifs d’une industrie décrite comme « le principal vivre du commun populaire d’icelle ville² », les autorités prennent à cette occasion une décision pour le moins étonnante :

23. Item, que doresnavant une femme lyée de mary ne puist estre apprentisse dudict mestier soubz qui que ce soit ; aultrement ledict mestier se feroit à chacun commun, qui tourneroit au détrimet de la chose publicque, parce que chacun ne poeult en icelle ville user que d’un mestier seulement pour l’entretienement de la communauté³ et ainsy que en tel cas on use par toutes villes de loy⁴.

¹ Je me permets ici d’emprunter l’expression à Christian Delacroix dans son article « “Écoles”, “paradigmes”, “tournants”, “ruptures” : les embarras de la périodisation en historiographie », dans le numéro de la revue *Atala* intitulé *Découper le temps. Actualité de la périodisation en histoire*, *Atala*, vol. 17, 2014, p. 219. J’en profite à ce titre, pour souligner la qualité de ce numéro et notamment de sa préface réalisée par Stéphane Gibert, qui m’a fortement aidée à problématiser le sujet qui était posé par les organisatrices du séminaire.

² Ronald Hubscher, *Histoire d’Amiens*, Toulouse, Privat, coll. « Pays et villes de France », 1986, p. 101.

³ Au travers du terme « communauté », comprenez du « ménage ».

⁴ Augustin Thierry, *Recueil des monuments inédits de l’histoire du Tiers-État*, Paris, Firmin Didot, coll. « Collection de documents inédits sur l’histoire de France », 1850–1870, 4 vol., t. II, p. 548

Ainsi, une femme mariée ne peut plus apprendre le même métier que son époux, afin d'éviter vraisemblablement que le couple n'exerce à son compte, éloigné des cadres de la corporation, le métier. L'argumentation apparaît tout de même fallacieuse. La menace pour la « chose publique » que représenterait le travail en commun du ménage, de même que le vague exemple des autres « villes de loy », laissent songeur... La chronologie de l'événement invite tout de même à interroger cette césure canonique faite entre le Moyen Âge et les Temps modernes. À première vue, la mesure semble appuyer la théorie d'un découpage classique de l'histoire, dont l'un des moments charnières serait l'entrée, aux environs des années 1500, dans l'ère de la « modernité ». Seulement cette décision semble davantage avoir pour conséquence d'écarter les femmes du « dynamisme » des Temps modernes, longtemps décrit par l'historiographie⁵. De fait, dès 1977, l'historienne américaine Joan Kelly Gadol interrogeait en ces termes la communauté des historiens : « Did women have a Renaissance ?⁶ ». C'est elle la première qui souligne que le découpage de l'histoire en tranche est le résultat d'une conception masculine de l'histoire ; le chrononyme⁷ de « Renaissance » avec toutes ses connotations positives, situant la fin du Moyen Âge dans une perspective d'infériorité, de stagnation, plus encore de décadence. Selon elle, si l'on excepte quelques cas de femmes lettrées utiles tout au plus

⁵ Voir notamment Philippe Hamon, « Du Moyen Âge aux Temps modernes : une "charnière" et ses remises en cause », *Découper les temps*, *op. cit.*, p. 133–145.

⁶ Joan Kelly-Gadol, « Did women have a Renaissance », dans *Becoming visible : women in European history*, dir. Renate Bridenthal, Claudia Koonz, Boston, Houghton Mifflin, 1977, p. 21–47.

⁷ Le terme renvoie à « une expression, simple ou complexe, servant à désigner en propre une portion de temps que la communauté sociale appréhende, singularise, associe à des actes censés lui donner une cohérence, ce qui s'accompagne du besoin de la nommer », Paul Bacot, Laurent Douzou, Jean-Paul Honoré, « Chrononymes. La politisation du temps », *Mots. Les langages du politique*, vol. 87, 2008, p. 12.

pour confirmer la règle⁸, les femmes ne bénéficièrent pas des retombées positives de cette période perçue comme celle d'une émulation intellectuelle et de renouveau. L'élargissement du territoire de l'historien au cours du XX^e siècle et la naissance de l'histoire des femmes et du genre entraînent effectivement une remise en cause des découpages académiques traditionnels. Très vite, les spécialistes des questions de genre envisagent de nouvelles temporalités concernant les derniers siècles du Moyen Âge. Cependant le consensus ne parvint pas à se faire autour de la question d'un « âge d'or » ou au contraire d'un « déclin » du statut de la femme à la fin du Moyen Âge. Alors que certains dépeignent un tableau misérable du travail des femmes à la fin du Moyen Âge, insistant sur les nombreuses interdictions dont elles sont victimes, d'autres posent le renfermement seulement aux débuts de l'époque moderne. Ces derniers, dans la lignée desquels s'inscrivent nos travaux, soutiennent qu'aux XIV^e et XV^e siècles les femmes sont encore très présentes dans les différents secteurs de l'économie médiévale, dont l'unité de production reste le foyer domestique.

Partant de ces considérations, nous souhaitons explorer ici les différentes périodisations proposées pour une histoire des femmes à la fin du Moyen Âge et présenter notre propre interprétation du phénomène à partir de l'espace urbain nord-européen constituant un terrain d'étude privilégié quant à la place des femmes dans les sociétés des derniers siècles du Moyen Âge. Insérée au cœur d'un ensemble régional dynamique, la Picardie et ses environs constituent un terrain d'étude privilégié en la matière, attestant de la participation des femmes au

⁸ On pense notamment à Christine de Pizan. Pour d'autres exemples, se reporter notamment à l'ouvrage *Voix de femmes au Moyen Âge. Savoir, mystique, poésie, amour, sorcellerie, XII^e-XV^e siècle*, dir. Danielle Régnier-Bohler, Paris, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 2006.

dynamisme « médiéval » du XV^e siècle, décrit par de nombreux historiens⁹.

Rupture ou continuité pour l'histoire des femmes ? Positionnements historiographiques sur leurs conditions de travail à la fin du Moyen Âge

L'intérêt des chercheurs pour la place des femmes au sein de la société médiévale est ancien. Très tôt, leurs réflexions se sont orientées vers des problématiques d'histoire économique et sociale, à l'instar de l'ouvrage pionnier réalisé par l'économiste allemand Karl Bücher, *Die Frauenfrage im Mittelalter*¹⁰, paru en 1882 à Tübingen. Les travaux menés dans les années 1920 par les historiennes anglaises Eileen Power¹¹ et Marian K. Dale¹² présentent également la particularité de s'être interrogés précocement sur la participation des femmes à l'économie médiévale. Seulement, alors que l'histoire des femmes s'impose comme un véritable champ historiographique dans la seconde moitié du XX^e siècle et que les réflexions se poursuivent en ce sens, un débat commence alors à diviser la communauté scientifique quant à l'issue de cette participation. Les possibilités offertes aux femmes se sont-elles accrues ou au contraire réduites à mesure que l'on avançait vers la fin du Moyen Âge ? Très vite, le consensus se fait pour les spécialistes de l'Europe méditerranéenne, autour du modèle dépeint par Joan Kelly-Gadol dans son article fondateur

⁹ *Ibid.*, p. 139, n. 24. Voir notamment *Histoire du monde au XV^e siècle*, dir. Patrick Boucheron, Julien Loiseau, Pierre Monnet, Yann Potin, Paris, Fayard, 2009.

¹⁰ Karl Bücher, *Die Frauenfrage im Mittelalter*, Tübingen, H. Laupp, 1882.

¹¹ Eileen Power, *Medieval English nunneries*, Cambridge, Cambridge University Press, coll. « Cambridge studies in medieval life and thought », 1922 ; *Id.*, *Medieval Women*, 1975, trad. fr. Jean-Michel Denis, *Les Femmes au Moyen Âge*, Paris, Aubier Montaigne, coll. « Histoire », 1979.

¹² Martin K. Dale, « The London silk women of the 15th century », *Economic history review*, vol. 4, p. 324–335.

paru en 1977¹³. À la question « Did women have a Renaissance ? », elle répond par la négative et souligne le recul prématuré de la place des femmes dans la société italienne des XIV^e et XV^e siècles. La situation semble toutefois plus complexe concernant le nord de l'Europe. À partir des exemples anglais et allemand, deux positions tranchées se dessinent. Selon Caroline Barron et Jérémy Goldberg, respectivement spécialistes de l'espace londonien et de York¹⁴, un « âge d'or »¹⁵ aurait suivi les ravages de la Peste Noire entre 1350 et 1450. En raison d'une forte demande de bras et d'une raréfaction de la main d'œuvre, les salaires semblent avoir augmenté et les femmes avoir gagné parfois autant que les hommes. Les possibilités pour les femmes de jouer un rôle dans l'économie médiévale ne se seraient ainsi réduites qu'à la fin du XV^e siècle, alors que l'on commence à se remettre de l'impact démographique des épidémies. Pour d'autres chercheurs, il n'y aurait pas de solution de continuité et les conditions de travail des femmes resteraient misérables tout au long de l'Ancien régime. Selon Maryanne Kowaleski¹⁶ et Judith Bennett¹⁷, il y aurait une dépréciation continue de la position sociale des femmes, du bas Moyen Âge à l'époque moderne, quel que soit le contexte démographique. D'après ces dernières, les structures patriarcales auraient eu un impact plus fort sur l'évolution des salaires que les crises démographiques de la fin du Moyen Âge.

¹³ Cf. supra n. 6

¹⁴ Jeremy Goldberg, *Women, work and life cycle in a medieval economy. Women in York and Yorkshire, c. 1300–1520*, Oxford, Clarendon Press, 1992.

¹⁵ Caroline Barron, « The “Golden Age” of women in medieval London », *Reading Medieval Studies*, vol. 15, 1989, p. 35–58.

¹⁶ Maryanne Kowaleski, Judith M. Bennett, « Crafts, guilds, and women in the Middle Ages : Fifty Years after Marian K. Dale », *Signs : Journal of women in culture and society*, vol. 14, n° 2, 1989, p. 474–488.

¹⁷ Judith M. Bennett, « Medieval women, modern women : Across the Great Divide », art. cit.

Toutefois, une position intermédiaire reste défendue par quelques historiens, au premier rang desquels se situe Marjorie K. McIntosh¹⁸. Dans un ouvrage intitulé *Working Women in English society, 1300–1620*, cette chercheuse choisit de qualifier la situation des femmes au tournant des époques médiévale et moderne de « *middle ground* » entre la théorie d'« âge d'or » et celle d'« un temps d'oppression inchangé ». De même, les travaux réalisés par Margaret Wensky¹⁹ à partir de l'exemple de Cologne au XV^e siècle, témoignent d'une participation plus grande des femmes à l'économie, aux achats et aux transactions après la Peste Noire et ce jusqu'aux débuts de l'époque moderne.

Plus que jamais le recouvrement entre Moyen Âge et Temps modernes apparaît conflictuel et l'issue du débat incertaine. Les critiques apportées par certains historiens et anthropologues au sujet de la périodisation dans son ensemble, ne semblant pas atteindre les historiens du genre qui continuent d'explorer la question. Pour célébrer ses vingt ans, en 2009 la revue *Gender and History* décide d'intituler son ouvrage collectif : *Gender and Change : agency, chronology and periodisation*²⁰, témoignant ainsi non seulement de la vigueur persistante des questionnements mais cherchant également à renouveler les interrogations à ce sujet. Parmi les contributeurs figure Merry Wiesner, spécialiste de l'espace allemand, signe un article symboliquement intitulé « Did women need the Renaissance ? ». Elle y met en évidence le fait qu'au moment même où Joan K. Gadol écrit son article, le terme de « Renaissance » est déjà critiqué dans d'autres champs d'études, dénonçant une vision

¹⁸ Marjorie Keniston McIntosh, *Working Women in English society, 1300–1620*, Cambridge, Cambridge University Press, 2005.

¹⁹ Margaret Wensky, « Women's guilds in Cologne in the later Middle Ages », *The Journal of European economic history*, vol. 11, n° 3, 1982, p. 631–650.

²⁰ *Gender and Change : agency, chronology and periodisation*, dir. Alexandra Shepard et Garthine Walker, Chichester, Wiley-Blackwell, 2009.

dramatiquement occidentalisée de l'histoire ²¹. Le terme de « Renaissance » n'apparaissant pas selon elle comme une catégorie utile, mais ne souhaitant pas renoncer pour autant à toute périodisation, elle propose alors l'utilisation d'un nouveau concept présentant l'intérêt de ne pas imputer de connotation négative à la période qui le précède, celui d'« *early modern period* ». Elaboré à la fin du XIX^e siècle, le concept, plus neutre, charrie tout de même plusieurs imprécisions. L'expression recouvre une amplitude chronologique très vaste, pouvant aller selon les publications de 1450 à 1850²² ! Si cette proposition semble ouvrir la voie à des comparaisons plus nuancées, la périodisation reste tout de même délicate.

On ne peut enfin que déplorer le manque d'études réalisées en la matière par les chercheurs francophones. Peu de médiévistes, spécialistes du genre, se sont confrontés à la question et rares sont ceux qui osent poursuivre leur analyse au-delà des années 1500. En effet, la conservation des sources et le dynamisme propre à chaque espace urbain, exige que cent fois sur le métier, on remette son ouvrage²³. Il est donc nécessaire devant un nouveau fonds, de se défaire des partis-pris historiographiques et d'interroger d'un œil neuf les sources. L'état de conservation de la documentation amiénoise m'impose de débiter mes recherches aux environs de 1380, alors que la pratique de l'écrit gagne du terrain au Nord de la France. Ainsi, d'ores et déjà, je n'entends pas associer mon étude à

²¹ William J. Bouwsma, « The Renaissance and the drama of Western history », *American historical review*, vol. 84, 1979, p. 1–15.

²² Merry Wiesner, « Do women need the Renaissance », *Gender and History*, vol. 20, n° 3, 2008, p. 539–557. L'article est également repris dans l'ouvrage *Gender and change*, *op. cit.* D'ailleurs, suite à cet article, Judith Bennett s'est empressée de faire remarquer que le concept comportait les mêmes problèmes que celui de Renaissance et cette dernière préfère toujours insister davantage sur les continuités que sur les ruptures traversant la condition féminine entre 1300 et 1700.

²³ Pour ma part, je proposerai ici dans la lignée des travaux de Philippe Hamon, de décentrer quelque peu la fin du Moyen Âge. Philippe Hamon, « Du Moyen Âge aux Temps modernes : une "charnière" et ses remises en cause », *op. cit.*, p. 143.

une période donnée de cent ans ou qui s'ouvrirait sur une année se terminant théoriquement par « 00 ». Comme l'a très bien rappelé Jacques Le Goff dans son ouvrage *Faut-il découper l'histoire en tranches ?*, il importe de nous départir d'une périodisation longtemps déterminée par le calendrier chrétien avec une année composée de 365 jours, qui multipliés par 100 donnerait un siècle au sein duquel on trouverait naturellement un début et une fin²⁴. Je me propose donc d'étudier pour l'heure la place des femmes dans la société médiévale, au cours d'un « long XV^e siècle » débutant en 1380 et se finissant aux environs de 1500 ; sans que la chronologie de ce *terminus ad quem* soit davantage précisée pour le moment.

Les femmes et le dynamisme « médiéval » : l'exemple d'Amiens et de ses environs au XV^e siècle

Notons en premier lieu que, sur le plan juridique, la ville d'Amiens présente la particularité d'appartenir à un système coutumier original, dit picard-wallon, particulièrement favorable aux femmes. L'identification de ce dernier, réalisée au début du XX^e siècle par l'éminent juriste hollandais Eduard Maurits Meijers²⁵, procède d'abord d'une comparaison avec ses voisins immédiats. Sont considérées comme y appartenant, les coutumes qui, sans être flamandes, se distinguent par un nombre suffisant de traits spécifiques des aires coutumières couvrant la Normandie et le centre du Bassin parisien. À la différence de ces deux espaces, la caractéristique majeure des droits picards-wallons tient essentiellement à ce qu'ils donnent la priorité au ménage sur le lignage. Les structures familiales jouant un rôle déterminant dans les choix idéologiques et dans les

²⁴ Jacques Le Goff, *Faut-il vraiment découper l'histoire en tranches ?*, Paris, Seuil, coll. « La Librairie du XXI^e siècle », 2014, p. 13–14.

²⁵ Eduard Maurits Meijers, « Le droit ligurien de succession », *Tijdschrift voor rechtsgeschiedenis*, vol. 5, 1924, p. 16–32.

comportements économiques des habitants ²⁶, l'institution de la communauté de biens entre époux au sein de ces coutumes permet de considérer les femmes comme de véritables acteurs économiques.

Plus encore, le contexte économique d'Amiens et de ses environs favorisa l'importante présence des femmes dans l'économie urbaine jusqu'au début du XVI^e siècle. Amiens et les centres urbains environnants – Abbeville, Beauvais, Saint-Quentin – étaient alors des villes principalement industrielles, où la classe dirigeante, malgré les crises successives²⁷, s'efforça de maintenir au plus haut des activités faisant vivre foule d'artisans²⁸. Par ailleurs, il me semble que l'orientation, à partir du XIV^e siècle, vers la « nouvelle draperie », dont les tissus plus légers et moins chers convenaient mieux que la grande draperie traditionnelle à la clientèle des derniers siècles du Moyen Âge, favorisa l'emploi de nombreuses femmes, traditionnellement cantonnées aux tâches les moins qualifiées. La quantité important plus alors que la qualité, les femmes pouvaient faire valoir nombre de leurs compétences, à mesure que les activités de finition se multipliaient, et, notamment, leur moindre coût²⁹. Ainsi, la sayetterie³⁰, importée à Amiens à la fin du XV^e siècle, pouvait, elle aussi, être l'affaire des femmes. Les statuts encadrant le métier à partir de 1480 s'adressent ainsi à « tous ceulx qui se voudront

²⁶ Emmanuel Todd, *La Troisième Planète. Structures familiales et systèmes idéologiques*, Paris, Seuil, coll. « Empreintes », 1983.

²⁷ *Histoire de la Picardie*, dir. Robert Fossier, Toulouse, Privat, coll. « Univers de la France et des pays francophones. Histoire des provinces », 1979, p. 197 sq.

²⁸ *Idem*, p. 220.

²⁹ Dominique Cardon, *La Draperie au Moyen Âge : essor d'une grande industrie européenne*, Paris, CNRS éd., 1999.

³⁰ Pour une définition de la sayetterie, voir Emile Coornaert, *La Draperie sayetterie d'Hondschoote*, Paris, PUF, 1930, en part. p. 21 : « Au XV^e siècle, un mouvement général [qui] modifie les techniques drapières de l'Europe occidentale. Des courants nouveaux apport[èrent] des matières premières moins précieuses que la laine anglaise et leur demand[èrent] des produits de moins bonne qualité, dont les apprêts, en particulier, [étaient] moins méticuleux ».

entremectre, soient homme ou femme, de tondre lesdits satins³¹ » et, en tous points, les mêmes obligations sont imposées aux deux sexes. L'article 25 leur donne enfin la possibilité d'embaucher un « apprentis » ou une « apprentiche » durant trois ans continus, dont les noms doivent être enregistrés « en l'ostel de ladite ville³² ». Dès le 14 juin 1480, Jean Esrachart peut, de ce fait, « estre receu comme apprentis du fait et mestiez de sayeterie [à] Amiens soubz Aelipz Ferande sa femme³³ ».

De plus, les femmes trouvent aussi dans le petit commerce des produits d'alimentation des emplois en nombre suffisant, alors que la vente des produits du sol est également à l'origine de la fortune de la région. Le commerce du poisson d'eau douce et les hortillonnages situés au nord de la ville d'Amiens permettent à de nombreuses femmes d'exercer la profession de « revenderesses » et de proposer leurs produits au marché de la ville, qui contribue à nourrir une population de près de 20 000 habitants à la fin de la période³⁴. Et s'il n'existe alors en Picardie de corporations exclusivement féminines³⁵, la présence de « femmes jurées » devant superviser l'organisation du métier, est attestée à Abbeville pour le commerce du poisson³⁶.

Par ailleurs, on notera l'usage constant tout au long du XV^e siècle du modèle dyadique dans les ordonnances pour désigner les métiers exercés par les hommes et les femmes. Sur 53 corps de métiers, 17 féminisent le nom de leur métier, attestant ainsi d'une participation réelle et continue

³¹ Augustin Thierry, *Recueil des monuments inédits de l'histoire du Tiers-État*, op. cit., t. II, p. 376 : Statuts des sayeteurs d'Amiens (1480), art. 13.

³² *Ibid.*

³³ Archives Municipales de la ville d'Amiens (AMA), AA 6 f° 230v°.

³⁴ Selon Robert Fossier, *Histoire de la Picardie*, op. cit., p. 218.

³⁵ Les seules exceptions connues sont Paris, Rouen et Cologne.

³⁶ Augustin Thierry, *Recueil des monuments inédits de l'histoire du tiers État*, op. cit., t. IV, p. 190–193 : Ordonnances de l'échevinage d'Abbeville relatives au métier de poissonnier et à la vente du harencq caqué (31 décembre 1394).

des femmes à la corporation³⁷. Il s'agit notamment des boulangères, des tisserandes, des fripières, mercières, chapelières et sayeteresses.

Seulement, alors qu'elles constituent une part essentielle des effectifs industriels, la ville décide à l'orée du XVI^e siècle de réduire progressivement l'entrée des femmes dans les corporations. En 1511, le corps des drapiers-sayeteurs interdit l'exercice du métier aux femmes mariées à un compagnon de la corporation...

La « charnière » des années 1500 à l'aune du genre

La mesure prise par les échevins d'Amiens entre-t-elle dans un processus plus large de fermeture des corporations à la fin du Moyen Âge ? De nombreuses études ont déjà révélé la dynamique dialectique d'ouverture/fermeture des corporations en fonction des nécessités économiques et sociales, en particulier concernant le nord de l'Europe³⁸. Or, en cas de renfermement, il semble que les femmes sont systématiquement touchées en premier lieu. Ces restrictions rendent compte d'une dévalorisation du travail féminin à l'aube des temps modernes. Cette volonté de réduire l'autonomie sociale et professionnelle des femmes touche d'abord les pourtours méditerranéens avant de gagner le nord l'Europe au XVI^e siècle³⁹. Petit à petit, la réglementation se fait de plus en plus stricte concernant les conditions d'entrée en la corporation des femmes, comme en témoigne la mesure prise en 1511 à Amiens. Parfois, l'exclusion se fait de manière plus brutale. La même année 1511,

³⁷ *Ibid.*

³⁸ Peter Stabel, « Organisation corporative et production d'œuvres d'art à Bruges à la fin du Moyen Âge et au début des Temps modernes », *Le Moyen Âge*, vol. 113, n^o 1, 2007, p. 91–134.

³⁹ Alice Clark, *Working Life of women in the seventeenth century*, Londres, Routledge, 1919 ; Jean Quataert, « The shaping of women's work in manufacturing guilds, households, and the State in Central Europe, 1648–1870 », *American historical review*, vol. 90, 1985, p. 1122–1148 ; ainsi que l'ouvrage de Daryl Hafer, *Women at work in preindustrial France*, University Park, Pennsylvania State University, 2007.

à Norwich, c'est l'exclusion définitive des femmes du métier que décident les tisserands de la ville. Il est interdit en effet à partir cette date aux femmes de travailler les toiles, en raison de leur faiblesse physique⁴⁰. Le motif économique n'est donc pas le premier convoqué. De fait, au moment où les échevins d'Amiens prennent les premières mesures de restriction, la sayetterie est en croissance spectaculaire. L'offre ne manque pas et les ouvriers sayeteurs représentant alors près de 95 % des nouveaux maîtres et apprentis inscrits chaque année sur les registres de l'échevinage⁴¹. Cette dévalorisation du travail féminin s'inscrit davantage dans les discours de nombreux théologiens et moralistes de l'époque prônant une sphère d'activité féminine strictement confinée à l'espace privé. On craint le dérèglement des mœurs et on argue des dangers que représente le travail des femmes seules, régulièrement soupçonnées d'immoralité. Il semble également que la recherche de la qualité et la progressive spécialisation des industries ait nui au travail féminin. Selon la division sexuelle du travail alors en vigueur, l'exigence de qualité doit aller de pair avec une main d'œuvre masculine⁴².

Ainsi, toute femme, indépendamment de son statut matrimonial, a totalement disparu en 1570 à Amiens des nouvelles ordonnances pour le métier de sayetterie. De même, lorsque l'on se reporte au *Cahier Noir* ou *Livre des ordonnances* d'Amiens établis entre les XVI^e et XVII^e siècles⁴³, et qui renferment l'ensemble des ordonnances de métiers de la ville pour l'époque moderne, à aucun moment ne transparaît la place des femmes

⁴⁰ *Idem*, ici p. 103 et Alice S. Green, *Town Life in the fifteenth century*, Boston, 1894, 2 vol., t. II, p. 96. Elles disent citer toutes les deux tirer la citation des registres de Norwich : « *Thei bee nott of sufficient power to werke the said worsteddes as thei owte to be wrought* ».

⁴¹ Ronald Hubscher, *op. cit.*, p. 102

⁴² Peter Stabel, « La femme dans la ville : la position des femmes sur le marché du travail et l'émergence des corporations de métier », conférence donnée à l'occasion du séminaire d'Elisabeth Crouzet-Pavan, le 26 mars 2015.

⁴³ Archives Départementales de la Somme, 1 E 1241.

dans ces métiers. Cela étant comme en témoignent les travaux de Scarlett Beauvalet pour le XVIII^e siècle⁴⁴, le travail des femmes ne disparaît pas à l'époque moderne. Il persiste même sous de nombreuses formes, mais n'est plus reconnu institutionnellement. Il devient alors invisible dans les sources, qu'il s'agisse des sources de la pratique ou des sources institutionnelles.

Le renfermement des femmes sur l'espace domestique, s'effectue ainsi de manière progressive à partir des années 1500. C'est bien parce que la rupture n'apparaît pas « brutale » que les historiens peinent à périodiser l'histoire des femmes à la fin du Moyen Âge. En aucun cas, la fin du Moyen Âge ne peut se définir par une « coupure franche ». Évitions le travers des dates-symboles, comme le rappellent dans un ouvrage paru en 1991, Bartolomé et Lucile Bennassar. 1492 tout comme 1500, apparaît comme une fausse rupture. Le « temps vécu » par les contemporains ne doit pas être occulté par le « temps recréé⁴⁵ ». Nous suggérons ainsi d'opérer pour l'espace urbain nord-européen un « décentrage restreint⁴⁶ » afin d'envisager le premier XVI^e siècle comme une interface entre un Moyen Âge offrant aux femmes la possibilité d'exercer des fonctions économiques d'importance et des Temps modernes, où leur activité rentre dans l'ombre d'un système patriarcal renforcé.

⁴⁴ Voir notamment Scarlett Beauvalet-Boutouyrie, *Être Veuve sous l'Ancien régime*, Paris, Belin, coll. « Histoire et société. Essais d'histoire moderne », 2001 et *Id.*, *Les Femmes à l'époque moderne : XVI^e-XVIII^e siècles*, Paris, Belin, coll. « Belin sup. Histoire », 2003.

⁴⁵ Bartolomé et Lucile Bennassar, *1492, Un Monde nouveau ?*, Paris, Perrin, 1991, p. 11.

⁴⁶ Philippe Hamon, « Du Moyen Âge aux Temps modernes... », art. cit., p. 143